



Régie du SDDEA

*Cité administrative des Vassaulles
CS 23076 - 10012 TROYES CEDEX*

Date de convocation :

01 07 2022

Date d'affichage :

01 07 2022

Nombre de membres : 33

**Nombre de membres en
exercice :** 33

**Nombre de membres qui
assistent à la séance :** 19

Ayant pris part au vote :

25 dont 6 procurations

Résultat du vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Avis du Bureau Syndical :

Favorable : 5

Défavorable : 0

Abstention : 0

Extrait du registre des délibérations

Séance du 08 07 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit juillet à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués se sont réunis en salle multi-activités des Vassaulles, sous la présidence de Monsieur Nicolas Juillet, Président de la Régie du SDDEA.

Sont présents :

Mmes et MM. JUILLET, VIART, HOMEHR, AUBRY, DUQUESNOY, FIGIEL, GERMAIN, GROSJEAN, GUNDALL, HILTZER, JACQUARD, JAY, LEROY, MAILLAT, MAILLET, PACKO, POILVE, THOMAS, ZAJAC.

Sont excusés et donnent procuration :

M. BOISSEAU donne procuration à M. JAY
M. BRET donne procuration à Mme THOMAS
M. DRAGON donne procuration à Mme LEROY
M. LAMY donne procuration à M. JUILLET
M. LANTHIEZ donne procuration à M. JUILLET
M. MASURE donne procuration à M. MAILLET

Sont Absents :

Mme et MM. BAILLY-BAZIN, BOULARD, FINELLO, GAUDY, LE CORRE, LEIX, MANDELLI, PELOIS.

Assiste également à la réunion :

M. GILLIS, Directeur Général de la Régie du SDDEA.

Secrétaire de séance :

M. JAY a été élu secrétaire de séance.

Au titre du Bureau Syndical hors membre du Conseil d'Administration y compris procurations :

MM. ANTOINE, BANACH, BOYER, BRIQUET, VIART.

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

Lancement d'appel d'offres du marché de fourniture de produits chimiques –
Abroge et remplace la délibération n°CA20211208_37 en date du 8
décembre 2021

Pièce-Jointe : Rapport de présentation

Vu le Syndicat Mixte Ouvert de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux aquatiques et de la Démoustication (SDDEA), créé depuis le 1^{er} juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;

Vu les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération n° 3 du Syndicat SDDEA en date du 2 juin 2016, portant création de la Régie du SDDEA ;

Vu les statuts de la Régie du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°CA20201022_4 du 22 octobre 2020 relative aux pouvoirs du Directeur Général de la Régie ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°CA20211208_37 du Conseil d'Administration en date du 8 décembre 2021.

LE PRESIDENT EXPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

La consultation, objet du rapport de présentation annexé, concerne la fourniture à la Régie du SDDEA des produits chimiques nécessaires au fonctionnement des systèmes de production, d'adduction, de distribution d'eau potable, ainsi que des stations de traitements d'eaux usées.

Par délibération n°CA20211208_37, les membres du Conseil d'Administration ont autorisé le 08 décembre 2021, le Directeur Général de la Régie du SDDEA à lancer l'appel d'offres du marché de fourniture de produits chimiques.

Suite à une évolution importante des besoins et compte tenu du contexte économique actuel, il convient de rajouter le lot n°6 « Chaux vive et éteinte » et de réévaluer les montants maximums globaux des autres lots.

La procédure sera donc décomposée en 7 lots de la manière suivante :

Lots	Intitulés	Montant estimatif annuel HT	Montant maximum Global HT
1	Eau de javel	26 000 €	190 000,00 €
2	Chlore gazeux	40 000 €	292 000,00 €
3	Antitartre	60 000 €	438 000,00 €
4	Produits de nettoyage des réservoirs	24 000 €	175 000,00 €
5	Divers Produits chimiques en bidon ou en vrac	48 000 €	350 000,00 €
6	Chaux vive et éteinte	45 000 €	328 000,00 €
7	Floculants pour boues d'épuration	30 000 €	219 000,00 €
	Total	273 000 €	1 992 000,00 €

Les marchés sont conclus pour une durée d'un an à compter de leur date de notification. Ils sont susceptibles d'être reconduits quatre fois par période annuelle de douze mois.

Le rapport annexé précise les éléments particuliers de la procédure de mise en concurrence.

Une Commission d'appel d'offres se réunira en novembre 2022 afin d'attribuer les marchés correspondants.

C'est dans ce contexte, qu'il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le lancement d'appel d'offres du marché de fourniture de produits chimiques et en conséquence, d'abroger la délibération n°CA20211208_37 en date du 8 décembre 2021.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **D'ABROGER** la délibération du Conseil d'Administration n°CA20211208_37 en date du 8 décembre 2021 ;
- **D'AUTORISER** le Directeur Général de la Régie du SDDEA à procéder au lancement de la procédure d'appel d'offres du marché de fourniture de produits chimiques ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, notamment de nature conventionnelle, à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.¹

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Nicolas JUILLET

NICOLAS JUILLET
2022.07.25 16:54:40 +0200
Ref:20220718_110802_1-3-S
Signature numérique
le Président

Nicolas JUILLET

ⁱ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne (R.421-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



RAPPORT DE PRÉSENTATION

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES

FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES

*Conseil d'Administration
du 8 juillet 2022*

PREAMBULE

La présente consultation concerne la fourniture à la Régie du SDDEA des produits chimiques nécessaires au fonctionnement des systèmes de production, d'adduction, de distribution d'eau potable, ainsi que des stations de traitements d'eaux usées.

PRESENTATION DE LA PROCEDURE/ MARCHÉ

PUBLICITE

- Date d'envoi de l'avis au BOAMP et au JOUE : mois de juillet 2022
- Organe et date de parution de l'avis :
 - BOAMP
 - JOUE
 - L'Est Eclair / libération champagne
- Date de mise en ligne sur le profil acheteur « Xmarche » et de dépôt du dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation : mois de juillet 2022

PROCEDURE

- Appel d'offres ouvert
 Appel d'offre restreint

ALLOTISSEMENT

Lots	Intitulés	Montant estimatif annuel HT	Montant maximum Global HT
1	Eau de javel	26 000 €	190 000,00 €
2	Chlore gazeux	40 000 €	292 000,00 €
3	Antitartre	60 000 €	438 000,00 €
4	Produits de nettoyage des réservoirs	24 000 €	175 000,00 €
5	Divers Produits chimiques en bidon ou en vrac	48 000 €	350 000,00 €
6	Chaux vive et éteinte	45 000 €	328 000,00 €
7	Floculants pour boues d'épuration	30 000 €	219 000,00 €
	Total	273 000 €	1 992 000,00 €

TYPE DE MARCHÉ

- Ordinaire
- Accord-cadre à bons de commande
- Accord-cadre à marchés subséquents

L'attribution des lots est mono-attributaire.

VARIANTE/ PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (OPTIONS)

- Les variantes sont autorisées
- Les variantes ne sont pas autorisées

- Des prestations supplémentaires éventuelles (options) sont requises
- Des prestations supplémentaires éventuelles (options) ne sont pas requises

DUREE DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour une durée de 1 ans à compter de sa date de notification. Il est susceptible d'être reconduit quatre (4) fois par période annuelle de douze (12) mois.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS

- Minimum 30 jours calendaires à compter de l'envoi par les services de la Régie du SDDEA du projet de publicité aux organes de publicité.

CRITERES D'ANALYSE DES CANDIDATURES

CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

Renseignements administratifs sur le candidat :

- Lettre de candidature (le DC1 joint aux documents de la consultation ou téléchargeable sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>, peut être utilisé) contenant :
 - l'identité du candidat, sa forme juridique (opérateur économique unique ou groupement d'opérateurs économiques avec désignation des membres et du mandataire) ;
 - le ou les lots auxquels le candidat souhaite soumissionner ;
 - une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment s'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L. 5212-11 du code du travail.

En cas de sous-traitance :

- Déclaration de sous-traitance (le DC4 joint aux documents de la consultation ou téléchargeable sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>, peut être utilisé).

Renseignements sur l'aptitude et les capacités du candidat (à fournir un par lot):

- Déclaration du candidat (le DC2 joint aux documents de la consultation ou téléchargeable sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> peut être utilisé) avec en annexes ou à l'intérieur, les documents ou renseignements suivants conformément à l'arrêté 22 mars 2019 :

- **En ce qui concerne l'aptitude à exercer l'activité professionnelle :**

Sans objet.

- **En ce qui concerne la capacité économique et financière :**

- le chiffre d'affaires annuel moyen au cours des 3 dernières années ;
- tout autre moyen prouvant la capacité du candidat à réaliser les prestations.

- **En ce qui concerne les capacités techniques et professionnelles :**

- la liste des travaux similaires exécutés au cours des 5 dernières années (préciser le montant, la date d'achèvement et le lieu d'exécution) et/ou les attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ;
- tout autre moyen prouvant les capacités du candidat à réaliser les prestations.

EXAMEN DES CANDIDATURES

L'entité adjudicatrice se réserve le droit, en application de l'article R.2161-4 du CCP, de procéder à l'examen des offres avant les candidatures, selon les modalités précisées dans l'article cité ci-dessus.

En cas d'inversion des phases d'analyse des candidatures et des offres, l'entité adjudicatrice ne procède qu'à l'analyse de la candidature du seul titulaire pressenti. En application de l'article R.2144-3 du CCP, cette vérification s'effectue au plus tard avant l'attribution du marché public.

CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES

CONTENU DES OFFRES

- Acte d'engagement
- Fiche technique
- Mémoire technique
- Offre financière

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres pour l'accord-cadre sera effectué selon les critères suivants :

1. Valeur technique de l'offre
2. Prix de l'offre
3. Conditions d'approvisionnement

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

DATE DE REUNION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- Date de réunion de la CAO : novembre 2022

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Membres convoqués avec voix délibérative

	Noms	Prénoms	Titulaires/Suppléants
	GILLIS	Stéphane	Président
1	GROSJEAN	Patrick	Titulaire
1bis	LEROY	Marie-Thérèse	Suppléant
2	LAMY	Michel	Titulaire
2bis	HILTZER	Thierry	Suppléant
3	JUILLET	Nicolas	Titulaire
3bis			
4	LE CORRE	Marie	Titulaire
4bis	GERMAIN	Daniel	Suppléant
5	JACQUARD	Gilles	Titulaire
5bis	VIART	Jean-Michel	Suppléant

Membres invités avec voix consultative

Noms	Prénoms	Fonctions
CLIPET	Gilles	Payeur départemental de la Régie du SDDEA DIRECCTE

Membres désignés avec voix consultative

Noms	Prénoms	Fonctions
DABERT	Clément	DGA-CAJ (Directeur Général Adjoint)